

1- Conditions générales de location 2010 : emplacement caravane et mobil home

* Le fait de séjourner sur le camping implique **l'acceptation du règlement intérieur**. Tout manquement grave entraîne l'expulsion immédiate.
Le règlement est affiché à l'accueil et peut vous être remis sur simple demande.

* L'acceptation du contrat implique que le client doit avoir une assurance **responsabilité civile** en cours de validité pour son séjour en tente, caravane ou mobil home.

L'adhésion à une assurance annulation ou interruption de séjour est proposée.

* Tout **client supplémentaire**, ne sera admis sans l'accord des gérants. La déclaration est obligatoire à la réception dès l'arrivée. Un supplément est alors perçu en camping, et dans certains cas en mobil home : voir particularités.

* **Les visiteurs** sont admis à titre payant durant la journée après s'être présentés à la réception. Il est interdit de donner son code d'accès véhicule à autrui, sous peine d'annulation de ce code jusqu'à la fin du séjour. Le code a été instauré pour que la sécurité de tous et surtout celles des enfants séjournant sur le camping soit assurée au maximum.

* Les **animaux** sont admis à titre payant au camping s'ils ne font pas partie des animaux à déclaration obligatoire type pitbull et à condition d'être tatoués vaccinés et toujours tenus en laisse. Il est interdit de les laisser seuls. La présentation du carnet de vaccination à jour est obligatoire. Le ramassage des déjections est exigé.

* **La location de parcelle** ou de **mobil home** est conservée durant les 24 heures suivant la date d'arrivée prévue ; sans nouvelles dans les 24 H suivant, la location cesse d'être réservée et les sommes versées, restent acquises au camping.

* Nos prix comprennent l'accès aux différentes structures: aires de jeux, tables de ping pong, tennis, aires de boules, mini-golf, terrain multisports, appareils de musculation, trampoline, salle de télé, bibliothèque, piscine, jacuzzi, animations, club enfants (juillet août).

* **Annulation de séjour** : Une assurance annulation peut-vous être proposée.

En cas d'annulation **sans assurance**, l'acompte reste intégralement acquis au camping.
En cas de départ anticipé, il n'y a pas de remboursement possible de l'acompte pour quelque cause que ce soit, l'intégralité de la somme versée étant conservée par le camping.

Les litiges éventuels sont du seul ressort du tribunal d'instance de Quimper.

2- Clauses particulières pour les locations d'emplacements

* **Conditions de réservation** : Le camping accepte la réservation d'emplacement afin de garantir à sa clientèle une place pour le jour de son arrivée sans frais supplémentaire mais avec le versement d'un acompte déductible du séjour.

Une parcelle peut accueillir 5 personnes. Cas particuliers nous contacter.

L'arrivée en camping est possible à partir de 13 heures et jusqu'à 20h. Passé cette heure et jusqu'à 22h45 un supplément de 20 € pour accueil tardif sera facturé. Le départ est fixé à 12 heures.

Le solde du séjour sera à régler au plus tard la veille du départ.

3- Clauses particulières de réservation de location de mobil home

-Condition de réservation :

Pour la réservation d'un mobile home, les frais de dossier de 20 € sont offerts dans les cas suivants : Réservation hors saison, séjour de 2 semaines et plus en saison.

- Le prix de la location inclut l'eau, l'électricité et le gaz et l'accès aux différents services en fonction de leur date d'ouverture.

- Un seul animal de – de 20 Kg, tatoué, vacciné est autorisé par location. L'animal est facturé en supplément. Les déjections seront ramassées et évacuées dans des sacs fermés. Il est interdit de laisser l'animal seul dans le mobile home.

Le passage de l'aspirateur avant le départ de la location sera obligatoire. Le dépôt de garantie sera restitué dans la quinzaine suivante.

-

- Les draps et le linge de cuisine ne sont pas fournis mais la location en est possible sur place.

- Certains mobil homes permettent la mise en place d'un lit pliant bébé dans la chambre parents. La location de kit bébé est possible sur réservation (offert en hors saison)

Arrivée à partir de 16H et jusqu'à 20h : un supplément de 20€ sera facturé pour accueil tardif jusqu'à 22h45. Il n'y a plus d'arrivée passée cette heure. **Départ** avant 10 heures sauf formule week-end en hors saison.

Toute arrivée en dehors des heures réglementaires expose le vacancier à ne pouvoir occuper l'installation réservée.

- Le **solde sera à verser 1** mois avant l'arrivée. Tout séjour non soldé à temps expose le vacancier à l'annulation de sa réservation.

-

- **Un dépôt de garantie** de 300 € sera versé par chèque ou empreinte bancaire à l'arrivée. La location et la parcelle doivent être laissées en parfait état de propreté ; le nettoyage est à la charge du locataire. Possibilité de choisir le **forfait ménage (50 €)**.

Le dépôt de garantie sera restitué par courrier dans la quinzaine suivante. Au départ, un état des lieux contradictoire avec celui que vous nous aurez rempli dans les 2 jours suivant votre arrivée) sera effectué : vérification de l'inventaire et de la propreté du mobil home. En cas de propreté douteuse ou de dégâts constatés lors de celui-ci par le personnel ou par l'arrivant suivant, des frais de réparation ou de ménage pourront vous être facturés et déduits directement du dépôt de garantie.

* En cas de déclaration inexacte du locataire, (nombre de personnes différent à l'arrivée ou durant le séjour de celui initialement prévu) la correction tarifaire sera faite immédiatement. Dans ce cas, le forfait de 10 € la nuitée, s'applique à la personne supplémentaire. Le nombre de personnes ne doit en aucun cas dépasser le nombre de personnes autorisé par le constructeur.

Annulation et interruption de séjour

Une assurance annulation ou interruption de séjour peut vous être proposée. Elle est de 3.5% du montant de votre séjour. Elle ne peut être contractée qu'au moment de la réservation.

Sans assurance et en cas d'annulation de séjour, **l'acompte reste acquis au camping**. Si l'annulation intervient dans les 30 jours précédant l'arrivée, **la totalité** des sommes dues pour la location est à régler au camping.

Tout séjour commencé ne peut être remboursé, pour cause de départ anticipé.